

Bulletin de l'ACAT Canada



Premier Prix Gabriel Villemure

Jeslyn Sorotsky, sec. 4,
Collège Beaubois

AGIR

Un poème sur les mauvais traitements
au Canada

La colombe est dans une cage de fer
Pour la libérer, il y a quelque chose à faire
Les Autochtones maltraités
Vivent dans ce pays, terrifiés
Des actes racistes, on s'en souvient
Tout est dit dans le rapport de la Commission Viens
Cher pays, mais qu'est-ce que tu deviens ?
En détruisant notre société pour le prochain !

De la maltraitance et aucun respect...
Certaines personnes âgées vivent sans paix
De l'abus, des manques de soins, des vols... ça va faire !
Les victimes ont peur et sont obligées de se taire
Cher pays, mais qu'est-ce que tu deviens
En dégradant l'humanité chez certains ?

Dans quelques prisons, ce n'est pas mieux
Des gardiens mal formés et des gardes qui abusent de leur pouvoir
Disent que leurs méthodes n'ont rien à voir...
— Rien à voir ! ... ils n'ont qu'à dire ça aux victimes en les regardant dans les yeux

Dans un isolement non régulé et aucunement convenable à la norme

Des prisonniers développent des problèmes encore plus énormes

Les Autochtones et les personnes LGBTQ+ y sont parfois

Le Prix Gabriel Villemure est un concours destiné aux jeunes de secondaires 4 et 5 du Québec.

Lancé en 2018, il honore le fondateur de l'ACAT Canada, Gabriel Villemure.

Dans ce numéro du Bulletin de l'ACAT, nous dévoilons les textes gagnants de l'édition 2020.

Bonne lecture!

Sommaire

Lauréats du Prix Gabriel Villemure

1—Jeslyn Sorotsky

2—Bogdan-Alexandru Sava et
Thomas Pajik, ex aequo

Nuit des veilleurs :

*Journée internationale pour le soutien aux
victimes de la torture*

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies

plus victimisés

Par des recours excessifs à la force et des interrogatoires forcés

Leur droit à une vie juste est effacé

Emprisonnées...

Et même dépouillées d'une protection, les victimes se battent pour une intervention

Citoyens, parlons pour ceux qui ne sont pas en mesure de le faire

Nous devons cesser cette humiliation

Personne ne doit vivre dans un enfer

Et notre pays, qu'est-ce qu'il devient...

Si on regarde ces actes immoraux et qu'on ne fait rien ?

Lettre à l'honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada

Objet : Comment lutter contre la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants qui sévissent au Canada ?

Monsieur le Premier Ministre,

Suite aux événements passés, et notamment à la publication du rapport final de la Commission Viens, j'affirme qu'il est temps d'agir. Il n'est pas normal que des Canadiens et des Canadiennes vivent constamment dans la terreur, dans ce pays qui est censé garantir leurs droits et leurs libertés. C'est pourquoi j'aborderai ici une liste de solutions qui pourront mettre fin aux nombreux mauvais traitements subis par des Autochtones, des personnes âgées et des prisonniers.

Tout d'abord, il est vrai que ce ne sont pas toutes les communautés autochtones qui subissent des actes racistes et des commentaires dégradants. Mais dans certaines réserves, des femmes sont maltraitées et des gens ne reçoivent pas les mêmes soins qu'ailleurs au pays. C'est pourquoi nous devons informer les gens de ce qui se passe, et ce, via les réseaux sociaux. Le racisme envers les Premières Nations perdure depuis longtemps, et il faut éliminer cette haine une fois pour toutes en sensibilisant la population. De plus, puisque les ressources sont insuffisantes dans les réserves, comparativement à celles offertes dans les villes, que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation, il serait possible de former des professionnels qui retourneraient dans leurs communautés et d'encourager les jeunes Autochtones

à étudier en ville. Former les Autochtones permettra de créer des services adéquats et de diminuer les mauvais traitements dans leurs communautés ancestrales.

Deuxièmement, afin de lutter contre les traitements inhumains subis par des personnes âgées dans des CHSLD, il faut améliorer le système de plaintes dans ces établissements et le rendre anonyme. Voyez-vous, les victimes d'extorsion, de vols et de menaces gardent le silence, de peur qu'on les maltraite encore plus. Si l'on encourage les victimes et les autres personnes âgées à en parler, les activités haineuses prendront fin.

Aussi, selon la *Charte canadienne des droits et libertés*, toute personne a droit à la jouissance paisible et au respect, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, le sexe ou l'âge. C'est pourquoi, afin de faire disparaître les traitements intolérables, il faut mieux former le personnel responsable de prendre soin des aînés : personne ne devrait rester dans une couche souillée pendant des jours. Le manque de ressources dans certains centres ne peut justifier le fait de traiter les personnes âgées comme des animaux : des spécialistes doivent être en mesure de donner les soins nécessaires aux patients.

Pour conclure la liste de solutions possibles, il faut améliorer le système de punition dans les prisons. En effet, nous devons restreindre les mesures prises pour la réclusion. Il n'est pas normal qu'une personne soit placée en isolement pendant plus de 15 jours ! Des règles doivent être mises en place, parce que les témoignages qui filtrent des prisons révèlent à quel point l'article 12 de la *Charte canadienne des droits et libertés* n'est pas respecté.

« 12. Chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités. »

Aussi, les gardiens doivent recevoir une meilleure formation en matière de santé mentale, car un détenu suicidaire ne devrait jamais se faire attacher les mains et être placé dans une cellule isolée. En revanche, il devrait pouvoir consulter un psychologue ou une personne certifiée. En améliorant le système et en formant des gardiens respectueux qui seront capables de veiller sur la santé mentale des prisonniers, nous serons en mesure de faire disparaître les traitements haineux.

Pour conclure, j'espère que vous prendrez bonne note de ces mesures. Si nous voulons que notre pays fleurisse dans le respect, des changements devront être apportés dans les CHSLD, dans nos relations avec les Autochtones ainsi que dans les centres correctionnels.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier Ministre, mes plus sincères salutations.

Jeslyn Sorotsky

Collège Beaubois, 4^e secondaire

Deuxième Prix Gabriel Villemure

Bogdan-Alexandru Sava, sec. 4, Collège Jean-Eudes

La plainte d'un torturé

Non, en définitive : je ne suis plus humain. Je ne sortirai d'ici que mort ; seul mon corps sera vivant, mais ce ne sera qu'un corps, car je ne serai plus humain.

Enfermé, confiné, isolé. Mes pieds ne peuvent plus faire les cent pas.

Le sol est froid, glaçant. Le regard du mur est perçant.

Chaque jour est une sentence à mort. Chaque jour blesse, meurtrit. Chaque jour se fait plus lourd, plus meurtrier.

Les heures me fouettent à coups de « pourquoi ». Cette question, un lourd fardeau que je porte diligemment, me torture et me tord l'esprit. Mon dos se courbe sous son poids.

Mais j'en suis venu à une conclusion.

Il n'y a pas de raison. Il n'y a jamais de raison. Lorsqu'on demande « pourquoi », les murs répondent « parce que ».

Parce qu'ils n'avaient pas le choix. Parce qu'il le faut. Parce que c'est leur devoir. Parce que les murs d'en haut l'exigent. Parce qu'ils doivent obéir. Parce qu'ils seront punis s'ils désobéissent. Parce que si ce n'est pas moi, ce sera eux.

Parfois, je songe aux oiseaux qui volent dehors et dont les chants ne sont plus pour moi qu'un amer souvenir. Je songe aux jours d'avant, lorsque je volais comme eux, plus ou moins libre. Libre de mes choix, de mes actes, de mes pensées.

Mais je songe aussi à leurs paroles et à leurs propos, plus ou moins semblables à ceux que je tenais lorsque j'étais libre. Bien sûr, mon discours a changé, mais je prendrai quand même le temps et le soin d'y répondre.

Certains affirment que la torture est parfois justifiable. À ceux-là, je demande : où peut-on tracer la ligne ? Où s'arrête ce « parfois » ? Qui peut décider ? Qui peut juger ? Quel humain, pur et incorruptible dans son raisonnement, pourrait en toute sûreté et avec pleine assurance en juger un autre qui est son égal ? De quel droit ce premier déciderait-il du sort de ce dernier ?

Je ne dis pas qu'il faut pardonner aux criminels ; bien au contraire, ceux-ci devraient être jugés objectivement dans le cadre d'un procès juste et équitable, puis soumis aux conséquences prévues par la loi, ni plus ni moins. Et cette loi devrait respecter et protéger les droits de tous et de cha-

cun, et en aucun cas ne devrait inciter à leur violation ; et personne n'est au-dessus de la loi.

D'autres soutiennent que la torture est parfois utile. À ceux-là, je demande : quelle fin pourrait être justifiée par un moyen aussi barbare et inhumain ? Quelle utilité la torture a-t-elle, à part faire proliférer le mal là où le mal est fait ? Quels problèmes la torture, la violence et la haine de son prochain, sources de tous les maux, ont-elles déjà résolus ?

Je songe par-dessus tout à leur indifférence. La faute ne repose pas autant sur les murs qui m'étouffent que sur les oiseaux, inconscients et indifférents, qui les laissent faire. Le problème est bien là. Les murs ne nous étoufferaient pas si les oiseaux s'y opposaient.

Combien de ces oiseaux resteraient insensibles devant la mort d'un de leurs semblables ? Combien continueraient à voler comme si de rien n'était ? Combien regarderaient le mort droit dans les yeux sans le moindre sentiment ?

Aucun. Aucun, car les oiseaux voient en ce condamné un de leurs semblables ; car ils se voient eux-mêmes. Et c'est lorsqu'ils ne se reconnaissent plus en ce condamné que son sort ne leur importe plus.

Alors, comment mettre fin à la torture et aux mauvais traitements ?

Arrêtons de banaliser ces actes injustifiables enfreignant les droits humains.

Réhumanisons les victimes.

Dénonçons les agresseurs.

Mais surtout et par-dessus tout, ne restons pas indifférents.

Le devoir de juger n'est pas le mien.

Je fais appel à la conscience et à la raison de tous et de chacun.

Nuit des veilleurs. Écrivez. Priez.

Rejoignez la 15e édition de la Nuit des veilleurs qui rassemble chrétiens du monde entier et sympathisants de toutes générations engagés dans la défense des droits humains le 26 juin, Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. Ensemble, portons la flamme de l'espérance en soutenant les victimes de la torture ! Visitez le site de la Nuit des veilleurs pour encore plus de ressources : nuitdesveilleurs.fr

Samar Badawi

Durant l'été 2017, une première vague d'arrestations a particulièrement visé des religieux, des intellectuels et des activistes saoudiens. En 2018, une nouvelle vague de répression a ciblé les défenseuses des droits des femmes, dont Samar Badawi, arrêtée en juillet 2018.

Le 30 juillet prochain, cela fera 2 ans que Samar Badawi est détenue dans la prison de Dhahban près de Djeddah. Il y a un an, avec Nassima Al-Sadah, autre défenseuse des droits humains, elle a été jugée et inculpée sous le coup de la loi sur la cybercriminalité et risque jusqu'à 20 ans de prison. Elle n'a eu sa deuxième audience qu'en février 2020.

Si Samar reçoit des visites de ses proches, elle n'a pas la possibilité de contacter un avocat pour organiser sa défense. Elle fait partie des défenseuses qui auraient subi des violences physiques et sexuelles au cours de leurs interrogatoires.

ACAT-France—ARABIE SAOUDITE
Action NDV 2020
Samar Badawi
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

Bertrand Zibi Abeghe

A différentes reprises, Bertrand Zibi Abeghe a été privé d'eau et de nourriture plusieurs jours d'affilé. Il a également fait l'objet de mesures disciplinaires injustifiées dont des enfermements à l'isolement dans une cellule sans lumière ayant seulement quelques trous d'aération ; cellule où la température est extrêmement élevée. Aujourd'hui, Bertrand Zibi Abeghe est détenu depuis bientôt 4 ans au sein du quartier disciplinaire appelé « C.A » en compagnie d'environ 90 autres détenus. En juillet 2019, il a été jugé et condamné à 6 ans de prison. Il a fait récemment une demande de remise en liberté mais la cour d'appel de Libreville a refusé de se prononcer, se déclarant incompétente. Sa décision a été rendue le 24 février 2020, le dossier a été renvoyé à une audience ultérieure.

ACAT-France—GABON
Action NDV 2020
Bertrand Zibi Abeghe
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

Eman al-Hewl et Hossam Ahmed

Eman, actrice, et Hossam, homme transgenre, sont des défenseur.es des droits humains, notamment des droits des membres de la communauté LGBTIQ+. Il et elle ont d'abord été détenu.es pendant quatre jours dans un lieu inconnu avant d'être présenté.es devant le procureur de la sécurité d'État le 4 mars 2019, au motif de participation au soutien d'une organisation terroriste et d'utilisation de comptes Facebook personnels pour commettre un crime puni par la loi. Le 3 mars 2020, le procureur a une nouvelle fois décidé du renouvellement de la détention d'Eman Al-Helw et Hossam Ahmed pour 45 jours additionnels.

Le 18 mars 2019, les autorités pénitentiaires ont forcé Eman et Hossam à subir un examen physique complet, notamment de leurs parties génitales, par des médecins d'un hôpital, contre leur volonté et sans aucun fondement médical, ce qui constitue une violation flagrante de leur intégrité physique et mentale.

ACAT-France—EGYPTE
Action NDV 2020
Eman Al-Helw et Hossam Ahmed
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

Deuxième Prix Gabriel Villemure

Thomas Pajic, sec. 4, Collège Beaubois

Lettre à monsieur Daniel Vandal,
ministre des Affaires autochtones et du Nord

Objet : Lutte pour la dignité des personnes

Monsieur le Ministre, commençons ce plaidoyer par une simple question : la dignité, se trouve-t-elle dans la personne ? Pensez-vous, Monsieur le Ministre, qu'un humain pourrait être libre d'ombrager, de piétiner, de ruiner la vie d'un autre, s'il naît sous la même forme que les autres, si, à la fin, nous n'étions pas tous le fruit du même arbre ? L'être humain ne devrait-il pas, comme le dirait Jean-Jacques Rousseau, empêcher la corruption, le mal, la souffrance, par des contrats, par des concessions ? Eh bien, Monsieur le Ministre, le sujet de l'état universel de la personne, et du jugement des actes qui ne se conforment pas à la nature de l'être humain, a été déterminé par la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Cette déclaration, elle n'a qu'un but, un grand but, un but qui serait assez puissant pour régir les êtres humains dans leur entièreté. Ce but, c'est la dignité. Nous vous faisons parvenir cette lettre, à vous spécifiquement, puisqu'il nous semble qu'au Canada, pays réputé pour être paisible, pacifique et prospère, des choses insensées se déroulent sous nos yeux. En effet, plusieurs formes de mauvais traitements sévissent chez les Canadiens. En tant

qu'êtres humains sensés et dotés d'une conscience, nous nous révoltions devant de tels faits et souhaitons vous aider à répondre à la question suivante : comment lutter contre la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants qui sévissent au Canada ?

Pour commencer, abordons le concept de dignité, qui est vue comme un projet, comme une fin. La dignité se façonne à partir de la vertu, de la conscience, de ce qui est inhérent chez l'être humain. Elle suppose un minimum de droits et de libertés accordés à la personne. Malgré ce concept, des atrocités réussissent tant bien que mal à s'infiltrer au Canada. En effet, en juillet 2017, par exemple, l'étude des docteurs Yvonne Boyer et Judith Bartlett révélait le témoignage de sept femmes autochtones de la Saskatchewan qui ont été stérilisées sans leur consentement. Une telle pratique entre dans la définition de la torture et ne peut en aucun cas être tolérée, d'autant plus que ces femmes en gardent d'importantes séquelles : quelques-unes souffrent de dépression, d'autres vivent de l'anxiété, et l'une d'elles présente même des signes de choc post-traumatique. En dépit de tout cela, le gouvernement n'a offert à ce jour que des excuses vides et de belles promesses. Pourtant, un recours collectif datant d'octobre 2017, déposé par l'avocate Alice Lombard, regroupe près de 60 femmes de différentes provinces qui affirment avoir souffert de telles abominations. Nous ne pouvons laisser de tels affronts impunis et souhaitons encourager la population et vous, Monsieur le Ministre, à intervenir contre ces crimes. Afin d'atteindre l'utopie désirée, une révolte intérieure est nécessaire, impliquant un engagement. Nous de-

Bulletin de l'ACAT Canada

Juin 2020, Volume 11, n°05

Équipe de rédaction : Lauréats du Prix Gabriel Villemure et le Comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision linguistique : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca
www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

vons susciter des manifestations, planifier des enquêtes et indemniser les victimes, si nous voulons un jour envelopper de chaleur et d'amour-propre cette terre, mère des humains.

Ensuite, nous aimerions discuter de l'acculturation des Autochtones. Ces groupes ethniques étaient autrefois vus comme une nuisance, comme un cancer sur la surface du territoire canadien. Dès la fin du 19^e siècle, monsieur Macdonald a entrepris de séparer les familles et d'envoyer les enfants dans des pensionnats où, dans un environnement insalubre, ils ont été persécutés et maltraités. Mariages forcés, alcoolisme et agressions sexuelles faisaient partie du quotidien. Ainsi, marqués à jamais, de nombreux anciens pensionnaires ont développé des symptômes de trouble de stress post-traumatique. Ces actions exécutées par le gouvernement canadien remettent en question les engagements de l'État dans les conventions signées. L'être humain n'est pas parfait et se corrompt en société. Voilà pourquoi la politesse et les bonnes manières existent. C'est dans le but d'aider à encadrer, à rendre ne serait-ce qu'un peu plus tolérables les interactions avec les autres que les compromis sont créés, comme le Code criminel ou le contrat social. Nous recommandons donc, Monsieur le Ministre, d'amener le gouvernement du Canada à soutenir et à réconcilier les parties impliquées dans cette histoire d'assimilation.

Qui plus est, l'éducation autochtone a dû être abolie. Ces autochtones ont abdicé devant une nouvelle méthode d'apprentissage et ont été aliénés par l'Europe pendant plus de 350 ans. Cela a gravement affecté l'héritage de leur culture, annihilant partiellement les traditions amérindiennes. Dans les années 1960, les Autochtones réussissaient difficilement à l'école, n'ayant pas d'éducateurs adéquatement formés pour leur enseigner. En effet, il n'y avait que 200 autochtones inscrits dans les universités, comparés à une démographie de 60 000 élèves ! Heureusement, l'Assemblée des Premières Nations a élaboré une politique en matière d'éducation et travaillé à la création de programmes scolaires dans les écoles autochtones. De

nos jours, malheureusement, les élèves des Premières Nations ont droit à 30 % moins de financement que les autres Canadiens, et des cas de suicides sont rapportés dans des écoles financées par le gouvernement fédéral. Bref, tout cela montre que nous négligeons les privilèges des Autochtones, alors qu'il est de notre devoir de soutenir tout élève qui se montre motivé. Nous devrions investir dans le budget de l'éducation des Autochtones, qui néglige des milliers d'étudiants. Le gouvernement fédéral a pris une bonne décision, le 16 août 2017, en ratifiant la *Loi sur l'accord en matière d'éducation conclu avec la Nation des Anishinabes*, qui confère à celle-ci un plus grand contrôle sur l'éducation dans ses réserves.

Pour conclure, nous croyons que l'oppression, la déshumanisation et la terreur infligées aux êtres humains les privent d'eux-mêmes, ne les laissant pas penser à quoi que ce soit, leur interdisant leurs réflexions, leur imagination et leurs projets. Après la torture, il n'y a plus d'humain, il ne reste qu'une enveloppe vide, tranchée par ces atrocités. Il est clair que beaucoup d'efforts sont toujours nécessaires, mais cela ne doit pas nous arrêter, puisque l'humain est un but et que la dignité n'attend personne. Il faut saisir de nos propres mains notre projet et, pour y arriver, le seul moyen consiste à affronter le problème de face. À la fin, l'être humain ne peut qu'avancer.

Sur cette note, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos considérations les plus distinguées.

Thomas Pajic

Collège Beaubois, 4^e secondaire